



*Place de la Mairie*  
**25640 OUGNEY-DOUVOT**

# **BULLETIN** **D'INFORMATION**

**N° 30 – AVRIL 2024**

## **LE MOT DU MAIRE**

Comme d'habitude à cette période, nous avons tenu à vous présenter le budget avec les prévisions d'investissement pour 2024.

A noter que c'est la dernière année où l'on gère le budget eau car à compter de 2025, cette compétence passe à la communauté de commune et la gestion de l'eau sera confiée au syndicat de SYNDICAT DE L'EAU FOURBANNE / BLAMONT

En plus vous aurez dans ce bulletin quelques informations sur des sujets courants qui peuvent vous intéresser.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques, vos retours sont toujours précieux.

## **STERILISATION DES CHATS**

La mairie d'Ougney-Douvot tente en collaboration avec l'association la mère Michel, de maîtriser la prolifération des chats errants dans la commune.

Mais les efforts sont vains sans une implication collective !

Si vous nourrissez des chats vagabonds ou que vous apercevez des individus qui semblent perdus, il faut impérativement et sans tarder, contacter la mairie ou l'association. Et, en tous cas, bien avant d'apercevoir la progéniture qui suit maman chat dans votre haie ou sortant de votre remise.

Pour rappel, l'identification par puce électronique ou par tatouage est obligatoire depuis 2012. La mairie et l'association sont équipées de lecteurs de puce et grâce à un accès au fichier I-cad (le répertoire des carnivores domestiques), il est possible de retrouver instantanément le propriétaire d'un animal. Ainsi, s'il s'agit d'un chat égaré, il pourra être rendu à ses humains. Le cas échéant, il sera emmené chez le vétérinaire, s'il n'est pas stérilisé.

A noter que si vous apercevez le cadavre d'un animal domestique, vous devez également le signaler rapidement à la mairie, qui vérifiera son identité pour prévenir les propriétaires, ou prendre en charge la dépouille.

La stérilisation n'est pas exigée par le législateur ; en revanche, elle est vivement conseillée pour le bien-être de l'animal (elle évite l'apparition de tumeurs, les bagarres, la transmission de maladies et notamment le sida, les fugues), et par respect pour le voisinage (nuisances olfactives et auditives lors de la saison de reproduction).

Elle permet bien entendu de mettre un terme au cycle infernal des naissances : un couple de chats peut être à l'origine de plus de 20730 chats en 4 années ! Le calcul est simple : les chats sont matures sexuellement à 6 mois. Les minettes font 2 à 3 portées par an et donnent naissance à 4 chatons en moyenne (entre 2 et 6). C'est exponentiel !

En 2022, le nombre de chats, sur le territoire français, était de presque 15 millions. Il a explosé en 2020, augmentant de près d'un million en à peine 2 ans, certainement lié au confinement suite à la pandémie de Covid. Le nombre d'abandons a suivi la même évolution !

C'est une des raisons qui a poussé l'État à étoffer son dispositif de lutte contre la maltraitance animale (loi n° 2021-1539 du 30/11/2021). Il est ainsi désormais interdit de donner "contre bons soins" les chatons de votre minette ou le chat de mamie, partie en EHPAD !

Pour tous renseignements ou conseils n'hésitez pas à contacter l'association, par mail de préférence, [associationlameremichel@gmail.com](mailto:associationlameremichel@gmail.com).  
 A noter : nous recherchons des familles d'accueil.

## BUDGET 2024

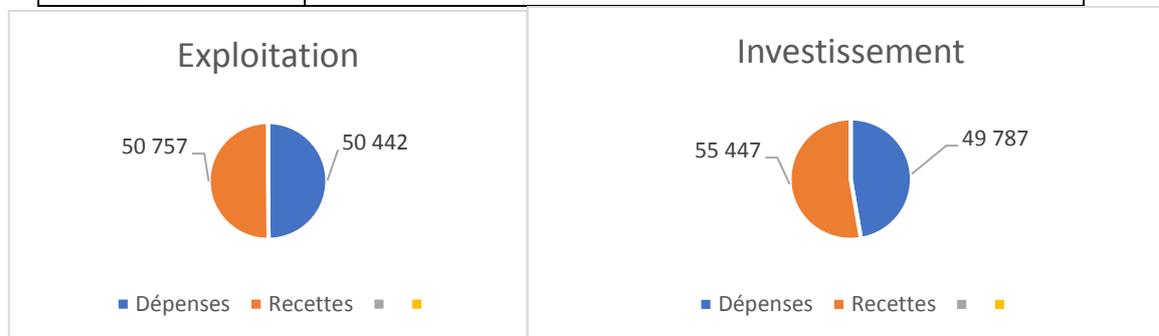
Lors du Conseil municipal qui s'est déroulé le 10 Avril 2024, dans la salle de convivialité, le sujet principal était le budget primitif 2024.

Le budget de la commune se divise en 2 grandes rubriques :

- Le budget eau
- Le budget général

**Le budget eau** est décomposé en 2 rubriques, l'exploitation et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	50 442	Dépenses	49 787
Recettes	50 757	Recettes	55 447
Total	314	Total	5 660
<b>BILAN</b>		<b>5 975 €</b>	



**Les points principaux qu'il faut retenir sur le budget Eau :**

### **Dépenses**

L'amélioration du réseau avec la mise en limite de propriété des compteurs d'eau à Douvot pour 35 000€ et le coût des emprunts pour 6 300 €.

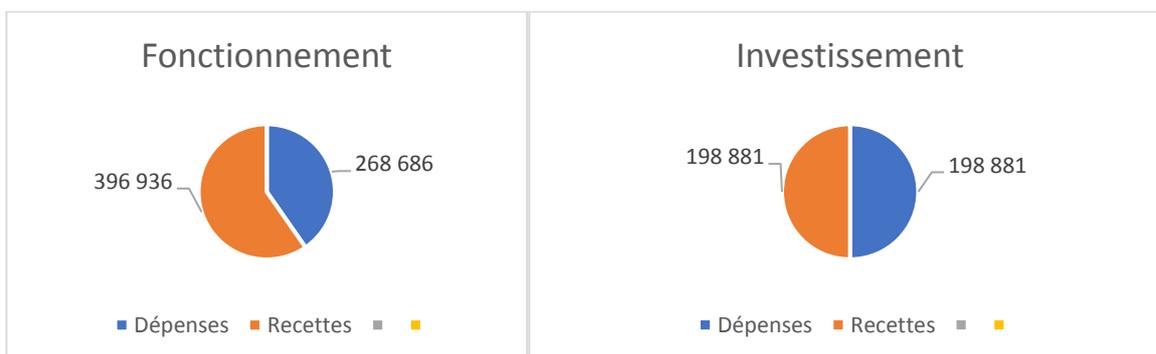
### **Recettes**

La vente d'eau aux habitants rapporte 16 500 €

La TVA rapporte 12 700 €

**Le budget général** est décomposé en 2 rubriques, le fonctionnement et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	268 686	Dépenses	198 881
Recettes	396 936	Recettes	198 881
Total	128 249	Total	0
<b>BILAN</b>		<b>128 249 €</b>	



## - Les points principaux qu'il faut retenir sur le budget Général :

### Dépenses

L'entretien des bâtiments coûte 80 000€ (Logement et salle des fêtes) et 12 000 € pour la mairie, la voirie s'élève à 52 500€ pour le bas de la rue des Trouilletts.

L'entretien des bois coûte 1 000€.

### Recettes

Les coupes de bois rapportent 7 000 €

Les impôts rapportent 63 600 € et les loyers rapportent 26 000 €

Le nouvel emprunt s'élève à 50 000 €.

## DES PEUPLIERS AUX CASTORS, DIX ANS APRES

En 2013, une opération de reboisement de plusieurs parcelles a été réalisée sur les rives du Doubs au lieu-dit Briseux avec l'aide financière de l'organisme Natura 2000. Les anciennes plantations de peupliers, pour beaucoup malades, ont été coupées et débardées par des chevaux comtois et une multitude d'arbres d'essences variées (aulnes, saules, noisetiers) les a remplacées. C'est ce qui a conduit une dizaine d'étudiants du lycée Granvelle en licence professionnelle de conseiller forestier à venir vendredi 5 avril avec leur professeur pour en constater les effets dix ans après. Les arbres ont bien poussé, les berges sont maintenues à une pente de 25 % et l'endroit devient un exemple de biodiversité. La réussite de cette opération s'inscrit dans la durée puisque, depuis environ cinq ans, la gestion des arbres est assurée par une équipe de castors qui a élu domicile sur ce terrain favorable. Ils rongent les écorces des arbres, en coupe les troncs à leur façon très caractéristique qui produit de nombreux rejets et permet leur renouvellement naturel. Les étudiants ont pu ainsi voir l'application pratique de ce qu'ils apprennent en théorie, et le temps écoulé permet de mesurer les résultats concrets et bénéfiques de ce reboisement.



## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin. (**Avant le 02 Mai**)

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives** :

**Avoir le droit de vote, ce qui implique de :**

- Posséder la **nationalité française**
- Être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
- Jouir de ses **droits civils et politiques**.

**Avoir une attache avec la commune au titre de :**

- Son domicile principal
- De sa qualité de contribuable
- De sa qualité de gérant de société.

**Attention :** l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

## **CARTE JEUNES**

La carte Avantage Jeunes de la région Bourgogne -Franche -Comté présente de très nombreux atouts. Elle offre des réductions sur les trajets des réseaux ter ou Mobigo (par exemple un retour gratuit pour un aller acheté, même vers Paris), sur les livres, les places de cinéma et de spectacle (une entrée gratuite pour un spectacle) à Baume les dames, notamment) sur les entrées dans des parcs de loisir (comme le 1055 à Besançon) etc. Elle s'adresse à toute personne de zéro à trente ans. La commune a décidé de prendre en charge l'inscription et la majeure partie des frais occasionnés pour l'obtention de cette carte. Ne laissez pas passer cette chance ! Pour en être bénéficiaire, il suffit d'apporter en mairie avant le 25 juin une photographie d'identité récente, un justificatif de domicile et une contribution de 2 euros par personne intéressée. La mairie pourvoira aux sept euros supplémentaires. La validité des cartes dure un an, du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre. On peut consulter le site internet [www.avantagejeunes.com](http://www.avantagejeunes.com) pour plus d'informations.

## **DIVERS**

Les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public et l'ordre du jour est affiché dans les tableaux d'affichage de la commune.

Les comptes rendus sont également affichés dans les mêmes tableaux et sont également disponibles sur le site internet de la commune : [www.ougney-douvot.com](http://www.ougney-douvot.com)  
N'hésitez pas à surfer sur le site.



Tél : 03.81.63.21.66. E-mail : [mairie.ougney.douvot@gmail.fr](mailto:mairie.ougney.douvot@gmail.fr)  
Site internet : [www.ougney-douvot.com](http://www.ougney-douvot.com)  
(Photos : Jean Roullier)